Envoyé en préfecture le 27/06/2019

Recu en préfecture le 27/06/2019

Affiché le 27/06/2019



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 25 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-cinq juin à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS: MM COMBET - CURETTI - FAGUET - VIALA D. - VERNHES - MMES BATUT - DURIS - FRANCES - KAZIMIERCZAK - RABOU - RICARD - TAILLANDIER - MM ALBA - BARBARO - BARBERA - BONAFE (Suppléant) - BONNET - BRESSOLLES - CASTAGNE - COLOMBIER - DELOUVRIER - DUVAL - GALZIN - LENCOU - MEYSSONNIER - SEGUR - VIALA B.

M. François FOURES a donné procuration à Marie-Chantal BATUT.

N° 2019/80

Objet : Marchés publics : Office de tourisme - Avenants n°1 aux marchés de travaux conclus avec les entreprises S.A.S BATUT ET FILS ELECTRICITE et M.A.2P

Vu la délibération n°2018/124 en date du 27 novembre 2018 relative à l'attribution des marchés de travaux pour le projet de réhabilitation des locaux existants du bureau d'information touristique de la CCLPA à Lautrec,

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée que le projet est terminé et qu'il a nécessité quelques adaptations concernant l'installation électrique et notamment le positionnement du compteur électrique en façade du bâtiment. Quelques adaptations ont également été réalisées sur le mobilier pour faciliter la vente des produits.

Après avoir tenu compte de ces deux avenants, Monsieur le Président précise que le montant définitif des travaux correspond à celui défini par les membres du Conseil en janvier 2018 et qu'il est sans coût supplémentaire.

Monsieur le Président précise que ces travaux supplémentaires nécessitent d'approuver des avenants, comme détaillés ci-dessous :

Entreprises	Montant Marché (€ HT)	Avenant 1 (€ HT)	Nouveau montant (€ HT)
Lot 4 : Menuiseries intérieures - MA2P	32 820,00	+ 588,00	33 408,00
Lot 5 : Electricité - S.A.S BATUT ET FILS ELECTRICITE	17 539,44	+ 2 503,00	20 042,44

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve les avenants n°1 aux marchés de travaux du projet de réhabilitation des locaux existants du bureau d'information touristique de la CCLPA à Lautrec, conclus avec les entreprises S.A.S BATUT ET FILS ELECTRICITE et M.A.2P, comme détaillés ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,

- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Office de Tourisme 2019.

Fait et délibéré, les jours, mis et années

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt e

Sous-Préfecture le 27 juin 2019.

Le Président

Raymond GARDELLE

SERVIES